



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.9
11 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 11 JANVIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 4 de la résolution 781 (1992) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 7 et le 10 janvier 1993, il semble que quatre vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 781 (1992) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 3 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note verbale des détails sur la date, l'heure et l'itinéraire de ces vols.

Toutes les violations confirmées ont fait l'objet d'une protestation immédiate de la FORPRONU auprès de la partie concernée.

Annexe

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES SUR LES VOLS EFFECTUES DANS L'ESPACE AERIEN
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE SANS AUTORISATION DE LA FORPRONU

(7-10 JANVIER 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
373	7 janvier	11 h 15	11 h 27	Des avions AWACS ont repéré un appareil (vraisemblablement un hélicoptère) à 15 milles marins au sud de Mostar. Il a été suivi par radar sur 7 milles marins en direction du Sud-Ouest.	Sud-ouest 50 noeuds Inconnue
374	7 janvier	14 h 19	14 h 22	Des avions AWACS ont repéré un appareil (vraisemblablement un hélicoptère) à 3 milles marins au nord-est de Bijeljina. Il a été suivi par radar sur 2 milles marins en direction du Nord-ouest.	Nord-ouest 50 noeuds
				[8 janvier : Aucune violation n'a été signalée]	
375	9 janvier	13 h 50	13 h 58	Des avions AWACS ont repéré un appareil (vraisemblablement un hélicoptère) à 12 milles marins au nord-est de Bilcca, à la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Il a été suivi par radar sur 15 milles marins en direction du Sud-Sud-Ouest et a disparu des radars à 2 milles marins au sud de Bilcca.	Sud-sud-ouest 100 noeuds 4 500 pieds
376	10 janvier	9 h 27	9 h 36	Des avions AWACS ont repéré un appareil (vraisemblablement un hélicoptère) à 3 milles marins au nord-ouest de Bilcca, près de la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Il a survolé Bilcca et a disparu des radars à 2 milles marins au sud-est de la ville.	Est 120 noeuds 3 300 pieds